



FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE asbl

Boulevard la Plaine 5 – 1050 Bruxelles

Tél : 02/542.61.20

Internet : www.vgi-fiv.be

e-mail : info@vgi-fiv.be

XIV^{ème} STUDENT'S GLASS AWARD 2012-2013 et 2013-2014

Règlement du concours

1. Organisateur :

Ce concours est organisé par la Fédération de l'Industrie du Verre (FIV/VGI), Boulevard de la Plaine 5 – 1050 Bruxelles.

2. Participants :

Peuvent participer au concours :

- les étudiants en dernière année d'Architecture
- les étudiants en dernière année d'Architecture Intérieur (Master)
- les étudiants en dernière année d'Ingénieur Civil
- les étudiants en dernière année d'Ingénieur Industriel

dans une université ou haute école de Belgique.

3. Prix :

Un prix sera distribué cette année :

- Soit pour le projet d'un étudiant (ou un groupe d'étudiants) qui met explicitement en évidence, de façon originale ou rationnelle, les qualités architecturales du verre ;
- Soit pour le projet d'un étudiant (ou un groupe d'étudiants) qui contribue fondamentalement à une meilleure connaissance du verre dans ses applications architecturales.

L'étudiant (ou groupe d'étudiants), auteur du projet primé, reçoit un prix d'une valeur de 2.500 €.

Si parmi les projets déposés pour le prix du verre, aucun ne convient, le Jury peut décider de ne pas le décerner.

Le jury peut aussi décider de scinder le prix entre plusieurs participants.

4. Inscriptions : avant le 31 juillet 2014

5. Remise des projets :

Les candidatures pour les années académiques 2013-2014 (1^{ère} session) et 2012-2013 doivent être introduites au plus tard le **31 juillet 2014** et pour l'année 2013-2014 (2^{ème} session) au plus tard le **15 septembre 2014** à la Fédération de l'Industrie du Verre (FIV/VGI).

6. Critères de sélection :

Les projets introduits seront appréciés par le jury en fonction des critères suivants :

- Valeur architecturale ou scientifique
- Aspects techniques (construction)
- Aspects exécution
- Aspects économiques
- Aspects écologiques
- Originalité
- Mise en oeuvre
- Présentation

7. Jury :

Le jury est composé de 5 représentants des membres de la FIV/VGI et de son Président et/ou de son délégué. Ce dernier dirige les délibérations mais n'a pas droit au vote.

Les décisions sont prises à la majorité simple, sont sans appel et ne peuvent pas être mises en question par ceux qui ont introduit les projets.

Il n'est échangé aucun courrier concernant la décision ou les arguments du jury.

Les candidats au jury qui sont liés, de façon directe ou indirecte, à un ou plusieurs projets en particulier, sont tenus de le signaler. Ils ne seront dans ce cas pas retenus pour faire partie du jury.

8. Annonce des projets primés :

Les gagnants seront informés individuellement et par écrit.

9. Proclamation du XIVème Student's Glass Award :

Les prix sont attribués lors d'une séance officielle le 10/10/14. Les responsables des institutions scolaires participantes y seront invités. La FIV/VGI est par ailleurs entièrement libre d'inviter des personnes supplémentaires de son choix.